

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2023

TERRE ET HUMANISME
Association d'intérêt général
MAS DE BEAULIEU BP19
07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Association TERRE ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Déficit*..... 14 385 €
- *Total de bilan* 1 748 130 €
- *Total produits d'exploitation* 1 718 581 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Association TERRE ET HUMANISME à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

✓ Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ Estimations comptables

▪ Titres de participation

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation des titres.

La note de l'annexe précise que votre association procède à la réalisation d'estimations portant sur l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur actuelle des titres des sociétés détenues.

▪ Dons

Nous nous sommes assurés de la justification des dons reçus par recoupement avec les documents fournis par les établissements financiers ou intermédiaires et les divers donateurs. Nous avons mesuré la bonne affectation chronologique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association TERRE ET HUMANISME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

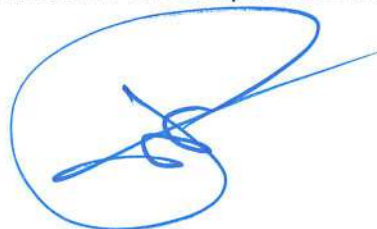
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Avignon, le 24 mai 2024

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIÉS

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée



Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
		Brut	Amortis. Provision	Net	Net	
État exprimé en €						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit	23 000,00	15 333,30	7 666,70	12 266,69
		Concessions brevets droits similaires	21 519,50	21 176,24	343,26	1 819,53
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	Terrains	290 886,98	80 776,22	210 110,76	217 100,90
		Constructions	316 550,46	14 948,21	301 602,25	312 153,93
		Installations techniques, mat et outillage indus.	54 054,21	36 627,88	17 426,33	18 842,52
		Autres immobilisations corporelles	117 361,03	88 479,66	28 881,37	31 291,02
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Biens reçus par legs ou donations dest. à être céd				
	Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées	197 496,38		197 496,38	198 496,38
Autres titres immobilisés		126 245,00		126 245,00	125 177,50	
Prêts		30 000,00		30 000,00	40 000,00	
Autres		200,00		200,00	200,00	
TOTAL (I)		880 763,10	242 393,30	919 972,05	957 348,47	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	12 533,56		12 533,56	21 844,67	
	Créances	Créances cli. , adhé. , usag. et cpt. rattachés	27 462,58		27 462,58	73 237,78
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	666 035,01		666 035,01	313 403,63
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	83 746,67		83 746,67	449 786,97
		Charges constatées d'avance	7 653,66		7 653,66	38 844,36
TOTAL (II)		797 431,48		797 431,48	897 117,41	
TOTAL ACTIF (I+II)		1 658 194,58	242 393,30	1 747 403,53	1 854 465,88	

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires	5 000,00	5 000,00
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	61 497,00	61 497,00
		Réserves pour projet de l'entité	710 492,50	621 938,00
		Autres		
	Report à nouveau	70 559,63	70 559,63	
	Excédent ou déficit de l'exercice	-14 385,08	88 554,50	
	Situation nette (sous total)	833 164,05	847 549,13	
	Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)		833 164,05	847 549,13	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 666,70	12 266,69	
	Fonds dédiés	249 601,31	306 962,92	
	TOTAL (II)	257 268,01	319 229,61	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		0,00	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	282 641,93	295 692,52	
	Dépôt et cautions reçus	300,00	300,00	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 068,40	51 157,00	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	75 317,57	89 511,73	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	50 119,57	27 633,89	
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance	197 524,00	223 392,00	
TOTAL (IV)		626 971,47	687 687,14	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)		1 717 403,53	1 854 465,88	

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	13 498,00	15 110,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	53 471,43	26 164,54
	<i>Boutique Mas de Beaulieu</i>	17 742,26	20 640,40
	<i>Maraichage Noria</i>	35 729,17	5 524,14
	Ventes de prestations de service	203 269,03	201 996,66
	<i>Formations</i>	106 902,24	160 405,75
	<i>Expertises</i>	76 453,94	30 422,69
	<i>Activités annexes</i>	19 912,85	11 168,22
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	260 497,00	295 271,00
	<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation</i>		
	Ressources liées à la générosité du public	803 501,92	1 080 339,37
<i>Dons manuels</i>	733 067,63	798 072,67	
<i>Mécénats</i>	70 434,29	117 743,83	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		164 522,87	
Contribution financières	212 599,18	242 282,73	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts d	71 699,38	41 203,18	
Utilisations des fonds dédiés	90 571,61	152 782,21	
Autres produits	9 473,79	11 788,26	
	TOTAL (I)	1 718 581,34	2 066 937,95
Produits financiers	Participations		115,06
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 634,42	6 931,11
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	8 634,42	7 046,17
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 529,24	1 031,65
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	6 529,24	1 031,65
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 733 745,00	2 075 015,77
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		14 385,07	
TOTAL GENERAL			2 075 015,77

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	3 942,69	12 465,68
	Variation de stock	10 476,30	-4 582,38
	Autres achats et charges externes	524 920,95	610 681,82
	Aides financières (Suventions reversées aux partenaires locaux)	228 613,14	287 635,40
	Impôts, taxes et versements assimilés	44 457,52	36 531,01
	Salaires et traitements	663 781,56	584 197,70
	Charges sociales	187 781,27	174 810,20
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 993,49	26 098,45
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	33 210,00	246 218,00
	Autres charges	402,14	3,92
	TOTAL (I)	1 729 579,06	1 974 059,80
Charges financière	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provision		
	Intérêts et charges assimilées	4 287,97	1 583,04
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	4 287,97	1 583,04
Ch. Except.	Sur opérations de gestion	-271,12	10 749,43
	Sur opérations en capital	14 236,16	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provision		
	TOTAL (III)	13 965,04	10 749,43
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		298,00	69,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 748 130,07	1 986 461,27
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			88 554,50
TOTAL GENERAL		1 748 130,07	2 075 015,77

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/23** dont le total est de **1 717 404€** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de **14 385€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/23 au 31/12/23** ; Ces comptes annuels ont été établis le **12 avril 2023** par le Conseil d'administration de l'association.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

TERRE & HUMANISME, en bref :

30 ans d'action : Depuis 1994, Terre & Humanisme partage, transmet et soutient une agriculture écologique, humaine et solidaire inspirée par Pierre Rabhi.

Notre conviction : Chaque être humain doit pouvoir se nourrir en autonomie tout en préservant la terre et ses ressources naturelles.

Notre mission : Nous formons et sensibilisons les acteurs de l'agriculture paysanne et du grand public à l'agroécologie, en France, en Afrique de l'Ouest, et sur le pourtour Méditerranéen

Nos valeurs : La terre & l'humanisme indissociables.

Moyens humains 2023 :

- ✓ 12 administrateurs (dont 2 salariés), 1 auditeur
- ✓ **Siège :** 20 salarié.es en CDI, 3 salarié.es en CDD, 1 contrat d'insertion et 1 apprenties
4 stagiaires, 2 service-civique
- ✓ **Antenne Ouagadougou Burkina :** 1 CDI détaché, 2 CDI locaux
- ✓ 481 adhérents, 13 545 donateurs, 8 entreprises mécènes

Moyens Financiers 2023 :

La générosité du public : collectes et campagnes de dons, épargne solidaire, mécénat d'entreprise pour 47% des ressources (822K€)

Le soutien de fonds privés et institutionnels : subventions publiques et fonds privés en accord avec notre Charte éthique pour 26% des ressources (458K€)

Nos revenus propres d'activités : prestations de formation, d'expertise et vente de publications, divers pour 21% des ressources (363K€)

Faits marquant 2023 :

L'association réalise ainsi un budget de 1 714K€, en baisse de 1,5% par rapport 2022

- ✓ Les charges de personnel ont augmenté de 12% ; Embauche de 2 maraichers en CDD, sur la ferme de la Noria, et d'une chargée de communication en CDD, en soutien d'activité.
- ✓ Déploiement des activités du pôle agroécologie paysanne, dont le budget a doublé par rapport 2022, à la suite de l'achat de la ferme de la Noria en Aout 2022.
- ✓ Fort ralentissement des activités de solidarité internationale (- 14%), due au coup d'état au Niger, et à l'annonce, par le gouvernement Français de l'arrêt des financements de l'agence Française du Développement (AFD) au Burkina Faso.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Pour financer ce budget, l'association a pu notamment compter sur ses ressources provenant des livrets d'épargne AGIR du Crédit Coopératif, dont le taux est passé de 0,6 % à 1,20 % en mars 2023, entraînant une augmentation de 85 % des dons reversés à l'association.

Le résultat 2023 se conclut sur un déficit comptable maîtrisé de 15KE, 100% financé par les Réserves Pour Projet Associatif dans le cadre des investissements prévus à cet effet.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralité

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N° 99.01 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que de la modification du règlement n°2018-06 mettant en place un nouveau plan comptable.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est-à-dire en fonction de chaque objectif ou action.

Changements de méthode (Néant)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés et rattachés au coût d'acquisition des immobilisations.

Concernant la première application des règlements comptables CRC 2002-10 et CRC 2004-04, il convient de préciser :

- la comptabilisation détaillée des immobilisations telle que déjà pratiquée antérieurement a été estimée satisfaisante aux critères de la méthode des composants,
- les durées et bases d'amortissement retenues ne diffèrent pas de façon significative des nouvelles modalités prescrites.

En conséquence, aucun retraitement particulier n'a été mis en œuvre pour les immobilisations.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels 3 à 5 ans
- Installations générales 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et Mobilier 3 à 5 ans
- Matériel Informatique et Logiciel 1 à 3 ans

Stocks

Les Stock d'approvisionnement sont composés des matières 1ere non périssables et non utilisées par la cuisine stages et bénévoles en fin d'exercice, et des transformations du Jardin (confitures ect). Les stocks de marchandises sont composés principalement des livres invendus en fin d'exercice.

Les entrées en stocks sont évaluées suivant la méthode au dernier prix d'achat frais accessoires éventuels inclus. A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilité : Les disponibilités sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses au 31/12/2023.

Provision pour charges

- Engagements de retraite : Il a été jugé, peu significatif contenu de l'age et l'ancienneté des salariés.
- Provisions pour charges : Les provisions correspondent à des charges probables que l'association aura à supporter en N+1 sur des engagements budgétaires en année N vis-à-vis de nos partenaires à l'international.

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUITS

Le 3 septembre 2020 ; il a été constaté par huissier la donation temporaire d'usufruit par M. Fabrice Guillet à Terre & Humanisme des biens suivants :

La masse des biens donnés comprend L'USUFRUIT A DUREE FIXE de 5 ans des biens ci-dessous désignés, dont la NUEPROPRIÉTÉ est conservée par le DONATEUR :

500 parts de la SCPI FAIR INVEST au prix unitaire de 200 € soit pour une valeur totale de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR).

En application des dispositions de l'article 669 II du Code Général des Impôts, l'USUFRUIT A DUREE FIXE est valorisé à 23% de la pleine propriété,

En conséquence, L'USUFRUIT A DUREE FIXE de ladite valeur est évalué à VINGT TROIS MILLE EURO (23 000,00 EUR)

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADREA : IMMOBILISATIONS	Valeur brute	Augmentations		CADREB : IMMOBILISATIONS	Diminution		Valeur brute
	début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions		Virement	Cessions	fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	0		0	Frais d'établissement R&D	0	0	0
TOTAL 1				TOTAL 1			
Donations temporaires d'usufruit	23,000			Donations temporaires d'usufruit			23,000
Logiciel - Charte Graphique - Site Internet	21,520			Logiciel - Charte Graphique - Site Internet			21,520
Immobilisations incorporelles en cours	0			Immobilisations incorporelles en cours			0
Autres postes d'immo. incorporelles	41,020		0	Autres postes d'immo. incorporelles	0	0	44,520
TOTAL 2				TOTAL 2			
Terrains	12,452			Terrains	0	0	12,452
Terres agricoles	175,150			Terres agricoles			175,150
Batiments	316,550			Batiments			316,550
Agencements et aménagements des constructions	103,285			Constructions, installations générales, agencement.	0	0	103,285
Installations techniques, matériel et outillage ind.	50,975		3,079	Installations techniques, matériel et outillage ind.		0	54,054
Installations générales, agencements, aménagements divers	63,321		1,681	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	65,002
Matériel de transport	15,731			Autres matériels de transport	0	0	15,731
Matériel de bureau et matériel informatique	32,239		4,389	Matériel de bureau et informatique, mobilier			36,628
Immobilisations corporelles en cours				Immobilisations corporelles en cours			0
TOTAL 3	246,796	0	9,149	TOTAL 3	0	0	778,853
Participations SCI Mas de Beaulieu	197,028			Participations SCI Mas de Beaulieu	0	0	197,028
Autres participations	1,468			Autres participations		1,000	468
Titres SASU AEPSS	1,500			Titres SASU AEPSS	0	0	1,500
Titres Crédit Coopératif	123,678		1,068	Titres Crédit Coopératif			124,745
Prêt SASU AEPSS	30,000			Prêt SASU AEPSS			30,000
Prêt Asso Pen an Hoat	10,000			Prêt Asso Pen an Hoat		10,000	0
Caution	200			Caution	0	0	200
TOTAL 4	263,564		1,068	TOTAL 4	0	11,000	353,941
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	551,379	0	10,216	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	0	11,000	1,177,314

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A ; IMMOBILISATIONS AMORTISSABLE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montant en debut d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D				
TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles	19,700	1,476		21,176
TOTAL 2				
Terrains				
Batiments	4397	10551.68		14,949
Constructions, installations générales,	73,786	6,990		80,776
Installations techniques, matériel et outillage	32,132	4,495		36,627
Installations générales, agencements, aménagements.	35,610	6,237		41,847
Autres matériels de transport	15,731			15,731
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28,658	2,243		30,901
TOTAL 3	190,314	30,517	0	220,831
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	210,014	31,993	0	242,007
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISIONS POUR AMMORTISSEMENTS DEROGATOIRES (NEANT)			
CADRE C	MOUVEMENT DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES SUR PLUSIEURS EXERCICES (NEANT)			

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

ETAT DES PROVISIONS (Néant)

ETAT DES FONDS DEDIES

FONDS DEDIES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Fondation du patrimoine - Ruché Tronc	Fonds privés	1 548		1 003	545
Fondation Comgest - AAE Méd 2	Fonds privés	15 000			15 000
Fondation Léa Nature - Jardins HH	Fonds privés	16 870		16 870	0
FdF Seydoux - AAE Méd - 2	Fonds privés	31 281		31 281	0
CFSI - FDF - APAD	Fonds privés	7 626		6 334	1 292
Fondation LMI - Jardins HH	Fonds privés	6 100		6 100	0
Fond de dotation P.Rabhi - AAE Méd 2	Fonds privés	1 110		1 110	0
Fondation Raja - Femme Benin	Fonds privés	19 654		19 654	0
Fondation Salvia - AAE France	Fonds privés	3 332			3 332
Fondation Carasso LFF	Fonds privés		25 296		25 296
Fondation Salvia - AAE France	Fonds privés		4 914		4 914
TOTAL		102 521	30 210	82 352	50 379

FONDS DEDIES GENEROSITE	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Mas de Beaulieu - Jardins pédagogiques	Générosité du public	3 423		1 552	1 870
Don achat Ferme Noria	Générosité du public	197 222		6 667	190 555
Boulangere LFF	Mécénat	3 800			3 800
Collecte TH Jardin péda (Escape game, livret, fresque)	Générosité du public		3 000		3 000
TOTAL		204 445	3 000	8 219	199 225

FONDS REPORTES LIES AU DONATIONS	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Usufruit temporaire 500 part SCPI FAIR INVEST	donation	12 267		4 600	7 667
TOTAL DES FONDS DEDIES		319 233	33 210	95 172	257 271

ETATS DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avc droit de reprise	5,000				5,000
Réserves	683,435	88,554			771,989
Report à nouveau	70,560				70,560
Exédent ou déficit de l'exercice	88,555		-14,385	88,555	-14,385
Situation nette	789,826	88,554			833,164
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					
TOTAL	789,826	88,554	-14,385	88,555	833,164

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

ETAT DES CREANCES

CADRE A	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	27 343	27 343	
Personnel et comptes rattachés	633	633	
Débiteurs divers	1 906	1 906	
Produits à recevoir	663 616	663 616	
Charges constatées d'avances	7 654	7 654	
TOTAL	701 151	701 151	0

ETAT DES DETTES

CADRE B	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et Dettes - établissement de crédit à plus de 2 ans à l'origine	282 642	13 245	54 984	214 413
Fournisseurs et comptes rattachés	21 068	21 068		
Personnel et comptes rattachés	43 343	43 343		
Sécurité sociale et autres organisme sociaux	29 600	29 600		
Impot sur les bénéfiques	298	298		
Autres impôts, taxes et assimilés	2 375	2 375		
Autres dettes	3 142	3 142		
Charges à Payer	46 978	46 978		
Produits constatés d'avance	20 174	20 174		
TOTAL	449 620	180 223	54 984	214 413
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 358			

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	7 654	20 174
TOTAL	7 654	20 174

ENGAGEMENT FINANCIER

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	4 288
TOTAL	4 288
(1) dont concernant: les engagements assortis de suretés réelles	

PARTICIPATIONS

SCI Mas de Beaulieu	Montant	SASU AEPSS	Montant
Capital	282 548	Capital	1 500
Situation nette au 31.12.2023	147 765	Apport en Cpt courant de Terre & Humanisme	30 000
Résultat au 31.12.2023	-248	Situation nette au 31.12.2023	-18 097
% des titres détenu par Terre & Humanisme	69%	Résultat au 31.12.2023	8 632
Valeur Comptable des titres	197 029	% des titres détenu par Terre & Humanisme	100%
		Valeur Comptable des titres	1 500

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2023

REGLES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

En application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, les associations et fondations qui font ou souhaitent faire appel à la générosité du public doivent intégrer dans l'annexe des comptes annuels, le compte d'emplois des ressources (CER).

Dans le cadre de la réforme du plan comptable (règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018), l'Autorité des normes comptables (ANC) a décidé de créer un compte de résultat par origine et destination (CROD) afin de permettre de rendre compte du modèle économique des organismes sans but lucratif (OSBL) qui ont d'autres ressources que celles issues de la générosité du public.

Le règlement conserve cependant le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) issu de la loi de 1991 et de l'arrêté de 1993, qui se concentre exclusivement sur les ressources issues de la générosité du public.

Définition de la générosité du public

La générosité publique est un acte consécutif d'une décision d'une personne physique.

Sont considérées comme ressources relevant de la générosité du public : Les ressources collectées auprès du public, tel que les dons individuels et nominatifs encaissés par l'association, les legs et autres libéralités émanant de personnes physiques encaissés par l'association ainsi que le mécénat d'entreprise.

Définition des missions sociales

Les missions sociales d'une structure correspondent à son objet social, tel que défini dans ses statuts. Les missions sociales de Terre & Humanisme correspondent ainsi à la diffusion et la transmission de l'agroécologie, selon trois grands axes :

- ✓ Agroécologie Citoyenne
- ✓ Agroécologie Paysanne
- ✓ Agroécologie Solidaire
- ✓ Conseils & Formation en Agroécologie

Ces 4 axes, fortement imbriqués et interdépendants, répondent à l'objectif de contribuer à la transition agroécologique, tant en France que dans le reste du monde.

Principe d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les rubriques du CROD et du CER :

- **Les missions sociales** où sont affectées les charges directes et indirectes liées à la mise en œuvre des activités de ces missions.
- **Les frais de recherche et de collecte de fonds** où sont affectés les frais liés à la collecte auprès de la générosité du public, des fonds privés et des subventions publiques.
- **Les frais de fonctionnement** où sont affectés les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux (communication institutionnelle, service comptable, contrôle de gestion et frais généraux)

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2023

Les charges du personnel de Terre & Humanisme sont imputées aux différentes rubriques du CROD/CER en fonction des temps passés par les salariés sur les différentes activités liées à leur poste.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 2 du CROD)

Les emplois de l'exercice, 1 714K€ ont été financés à 49% par des fonds issus de la générosité du public (soit 841K€)

Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises.

Les dons des particuliers collectés dans le cadre de produits financiers solidaires proposés par notre partenaire le Crédit Coopératif sont également présentés dans cette rubrique.

RESSOURCES 2023 ISSUES DE LA GÉNEROSITÉ	€	%
Dons Manuels non affectés	769,589	93.7%
Cotisations	13,498	1.6%
Dons Ponctuels	106,926	13%
Prélèvements Automatiques	39,158	4.8%
Produits financiers solidaires (Crédit Coop)	558,050	68%
Dons arrondi sur salaire/en caisse	1,523	0.2%
Mécénat d'entreprise non affectés	50,434	
Assurance Vie		0%
Dons Manuels affectés	47,411	5.8%
Crowdfunding	12,060	1.5%
Collecte fin d'année fléchée	15,351	2%
Mécénat d'entreprise affectés	20,000	2.4%
Dons Ponctuels affectés		0%
Autres produits liés à la générosité	4,720	0.6%
Dons de parts SCI MAS DE BEAULIEU		0%
Dividendes	4,720	0.6%
TOTAL 2022	821,720	100%

Le suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2023

En 2023, la consommation des ressources collectées auprès du public pour le budget réalisé (841K€) et pour l'affectation en fonds dédiés (3K€) est supérieur au montant des ressources collectées sur l'exercice (822K€) et au report des fonds dédiés des années antérieures (8K€).

Le déficit (14K€) est déduit du solde des années antérieures, ayant été placé en réserve pour projet associatif.

Le solde des ressources collectées auprès du public, non affecté et non utilisé fin 2023 s'élève ainsi à 703K€.

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2023

Valorisation des contributions volontaires

Le temps bénévole passé par les membres du bureau et du Conseil d'administration pour la conduite de leurs mandats auparavant valorisé sur la base du salaire moyen de l'association soit 2 040€ Brut Mensuel, n'est plus significatif du fait de la maturité de la gouvernance partagée qui nécessite moins d'implication de leur part, et de la rémunération exceptionnelle des administrateurs, autorisée par les statuts, lors d'investissement plus important.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2023		2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	821 720	821 720	1 100 160	1 100 160
1.1 Cotisations sans contrepartie	13 498	13 498	15 110	15 110
1.2 Dons, legs et mécénats	803 502	803 502	1 080 339	1 080 339
- Dons manuels	733 068	733 068	798 073	798 073
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	164 523	164 523
- Mécénat entreprises	70 434	70 434	117 744	117 744
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 720	4 720	4 711	4 711
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	560 956		526 917	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	197 819		228 888	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	363 137		298 029	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	260 497		295 271	
4- REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	90 572	8 219	152 782	36 298
TOTAL	1 733 745	829 939	2 075 131	1 136 458
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	1 295 616	568 204	1 400 605	611 207
1.1 Réalisés en France	787 370	359 959	737 605	386 034
- Actions réalisées par T&H	740 503	341 535	717 884	366 313
Agroécologie citoyenne	186 741	125 146	197 753	153 901
Agroécologie paysanne	256 173	150 114	66 254	50 730
Conseil & Formation	246 647	35 775	289 526	76 492
Solidarité & Partenariat	50 942	30 499	164 351	85 190
- Versement aux partenaires locaux	46 867	18 425	19 721	19 721
1.2 Réalisés à l'étranger	508 246	208 245	663 000	225 173
- Actions réalisées par T&H	326 500	208 245	395 085	183 745
- Versement aux partenaires locaux	181 746		267 915	41 428
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	132 454	85 102	148 000	86 748
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	60 380	54 583	92 213	72 675
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	72 074	30 519	55 787	14 073
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	285 874	188 017	191 569	152 725
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	298		69	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCISE	33 887	3 000	246 218	197 222
TOTAL	1 748 130	844 324	1 986 461	1 047 902
EXCEDENT OU DEFICIT	-14 385	-14 385	88 670	88 556

COMPTE D'EMPLOIS ET DE RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC 2023

EMPLOIS	2023		2022		RESSOURCES	2023		2022	
		%		%					
1- MISSIONS SOCIALES	568 204	68%	611 207	72%	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1. Réalisées en France	359 959	43%	386 034	45%	1.1. Cotisations	13 498		15 110	
- Actions réalisées directement	341 535	41%	366 313	43%	1.2. Dons, legs et mécénats	803 502		1 080 339	
Agroécologie citoyenne	125 146	15%	153 901	18%	Dons manuels	733 068		798 073	
Agroécologie paysanne	150 114	18%	50 730	6%	Legs, donations et assurances-vie	0		164 523	
Formation & Expertise en agroécologie	35 775	4%	76 492	9%	Mécénat	70 434		117 744	
Solidarité & Partenariat	30 499	4%	85 190	10%					
- Versements à d'autres organismes	18 425	2%	19 721	2%	1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 720		4 711	
1.2. Réalisées à l'étranger	208 245	25%	225 173	26%					
- Actions réalisées directement	208 245	25%	183 745	22%					
Solidarité & Partenariat	208 245	25%	183 745	22%					
- Versements à d'autres organismes	0	0%	41 428	5%					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	85 102	10%	86 748	10%					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	54 583	6%	72 675	9%					
2.2. Frais de recherche autres ressources	30 519	4%	14 073	2%					
3- FRAIS DE COMMUNICATION & FONCTIONNEMENT	188 017	22%	152 725	18%					
TOTAL DES EMPLOIS	841 324	100%	850 680	100%	TOTAL DES RESSOURCES	821 720		1 100 160	
4- DOTATIONS AU PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICES	3 000		197 222		3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 219		36 298	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			88 556		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-14 385			
TOTAL	844 324		1 136 458		TOTAL	815 554		1 136 458	
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds affectés)	717 149		628 593	
					EXCEDENT OU DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-14 385		88 556	
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds affectés)	702 764		717 149	

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
Clos le 31 décembre 2023.

TERRE ET HUMANISME

Association d'intérêt général
MAS DE BEAULIEU BP19
07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cocontractant(s)	Madame VERNET Françoise
Fonction(s)	Présidente
Nature	Rémunération
Montant(s)	5 880 € de janvier à décembre 2023

Cocontractant(s)	Madame ROUSSELOU Emilie
Fonction(s)	Administratrice
Nature	Rémunération
Montant(s)	650 € de janvier à décembre 2023

A Avignon, le 24 mai 2024

S.A. J. CAUSSE & Associés

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée

